

# CENTRE DE GESTION DES VOSGES

1 Chemin de l'Orée du Bois 88390 UXEGNEY – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



## Réunion du Conseil d'administration

Séance du 13 juin 2025

**Date de convocation : 28 mai 2025**

**Nombre de membres**

α 21 en exercice

α 20 présents et représentés

α 20 votants

L'an deux mil vingt-cinq, treize juin à 9h30.

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni au Centre de Gestion des Vosges, 1 chemin de l'Orée du Bois (88390 UXEGNEY) sous la présidence de M. BALLAND Michel, Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT.

**Etaient présents en présentiel :**

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), M. MIDON Daniel (Maire de LES FORGES), Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY) formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :**

Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY), M. EMERAUX Philippe (Maire délégué de ROLLAINVILLE), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER).

**Pouvoirs :**

Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS) à Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY) à Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), M. EMERAUX Philippe (Maire délégué de ROLLAINVILLE) à M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY) à M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS) à M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER) à Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE).

**Etaient présents également :**

M. SCHEER Frédéric (Directeur du CDG88), Mme SYLVESTRE Danièle (Responsable du Pôle Contrats Cadres), Mme VALDENNAIRE Brigitte (Responsable du Pôle Carrières Instances Paritaires), M. VILLEMIN Pascal (Payeur départemental), Mme ROCHOTTE Géraldine (Chargée de missions « Compétences »), Mme KARM Emilie (Responsable du service Carrières Instances paritaires) et Mme BOURGEOIS Amandine (Responsable et Coordinatrice des Protocoles et Assemblées).

**Désignée en qualité de secrétaire de séance :**

Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE).

## **2025/25. Mise à jour de la convention Bilans de Compétences.**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique entré en vigueur le 1er mars 2022,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion,
- Vu le décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires,
- Vu le décret n° 2022-1043 du 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle,

Considérant que le bilan de compétences, ou bilan de parcours professionnel, sert à définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation et qu'il permet à ses bénéficiaires de favoriser leur évolution professionnelle, et le cas échéant, un projet de formation et d'analyse de leurs compétences professionnelles, motivations professionnelles,

Considérant qu'il est nécessaire d'être certifié QUALIOP1 et inscrit en tant qu'organisme accompagnant au Bilan de compétence sur France Compétences pour proposer cette prestation ;

Considérant l'obtention de la certification QUALIOP1 par le CDG88 en janvier 2024,

Considérant que la tarification actuelle, reposant sur deux seules formules d'accompagnement, ne permet pas de couvrir l'ensemble des possibilités de prise en charge par les organismes financeurs.

Considérant que l'enjeu pour le Centre de Gestion est :

- de renforcer l'attractivité de son offre en proposant une réponse adaptée et sur mesure répondant aux exigences des financeurs,
- de pouvoir répondre à l'ensemble des demandes de bilans de compétences,
- d'ajuster à la fois le volume horaire d'accompagnement ainsi que la répartition des entretiens en présentiel et en distanciel, tout en maintenant le taux horaire actuel,
- de proposer un volume d'heures modulable pour chaque bilan de compétences.

**Les membres du Conseil d'administration,  
Après un large débat,  
À l'unanimité,**

**- Valident la mise à jour de la convention Bilan de Compétences,**

**- Autorisent le Président à signer ladite convention qui prendra effet le 01/07/2025,**

**- Confient au Président le soin de diffuser auprès des collectivités vosgiennes, et plus globalement à toute administration, les tarifs validés en séance et de réaliser toute tâche administrative liée à la mise en place des dits tarifs.**

**Complète la délibération N°2024/31 du 29/11/2024 - Convention de tarification des Bilans de Compétences.**

**Date d'effet de la délibération : 13/06/2025**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

**M. BALLAND Michel**  
**Président du Centre Départemental de Gestion des Vosges**  
**Maire honoraire de GIRMONT**



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture le (visa), et de la publication le 16/07/2025